



Federal Public Sector Labour
Relations and Employment
Board

Commission des relations de
travail et de l'emploi dans le
secteur public fédéral

N° de dossier de la C.R.T.E.S.P.F.
(Pour usage interne seulement)

Formulaire 23

alinéa 89(1)c)

Règlement sur les relations de travail dans le secteur public fédéral

AVIS DE RENVOI À L'ARBITRAGE D'UN GRIEF DE PRINCIPE

Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral

NOTICE: 1) Une copie du grief de principe original doit être jointe au présent avis.

2) Il vous incombe d'informer la Commission de tout changement à vos adresses postale et électronique et numéros de téléphone.

3) L'information ayant trait à cette affaire est assujettie à la *Politique sur la transparence et la protection de la vie privée* adoptée par la Commission. Conformément à cette politique, la Commission tient ses audiences en public, sauf dans des circonstances exceptionnelles. De plus, la Commission donne au public accès aux dossiers de cas et affiche ses décisions en version électronique sur son site Web. La *Politique sur la transparence et la protection de la vie privée* adoptée par la Commission est affichée sur son site Web.

1. Renseignements sur la partie qui renvoie le grief de principe à l'arbitrage :

Nom :

Adresse postale :

Appartement (*si applicable*) :

N° et rue :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

Adresse électronique :

Nom du représentant autorisé :

Adresse postale (*si différente de celle inscrite ci-dessus*) :

Appartement (*si applicable*) :

N° et rue :

Ajoutez au besoin des feuilles supplémentaires de même format lorsque des renseignements sur plusieurs personnes sont requis ou si l'espace fourni n'est pas suffisant.

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

N° de téléphone :

N° de télécopieur :

Adresse électronique :

2. Nom de l'autre partie au grief :

3. Description de l'unité de négociation :

4. Lieu d'audience demandé :

5. Date à laquelle le grief de principe a été présenté à l'autre partie
(jj/mm/aaaa) :

6. Date à laquelle l'autre partie a remis sa décision au sujet du grief de principe *(si applicable)* (jj/mm/aaaa) :

7. Durée de la convention collective ou de la décision arbitrale faisant l'objet du grief de principe ou, des deux, selon le cas :

convention collective :

du (jj/mm/aaaa) :

au (jj/mm/aaaa) :

décision arbitrale :

du (jj/mm/aaaa) :

au (jj/mm/aaaa) :

8. Disposition de la convention collective ou de la décision arbitrale faisant l'objet du grief de principe :

Remplir le point 9 seulement si un arbitre de grief est désigné dans la convention collective.

9. Renseignements sur l'arbitre de grief :

Nom :

Adresse postale :

Appartement (*si applicable*) :

N° et rue :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

N° de téléphone :

N° de télécopieur :

Adresse électronique :

Remplir le point 10 seulement si les parties ont choisi un arbitre de grief.

10. Renseignements sur l'arbitre de grief :

Nom :

Adresse postale :

Appartement (*si applicable*) :

N° et rue :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

N° de téléphone :

N° de télécopieur :

Adresse électronique :

Remplir le point 11 seulement si vous demandez l'établissement d'un conseil d'arbitrage de grief.

11. Renseignements sur la personne choisie comme membre du conseil d'arbitrage de grief :

Nom :

Adresse postale :

Appartement (*si applicable*) :

N° et rue :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

N° de téléphone :

N° de télécopieur :

Adresse électronique :

12. Acceptez-vous de participer à la médiation?

La médiation est un processus volontaire et confidentiel dans lequel un tiers neutre et impartial, le médiateur, facilite la communication entre les parties dans le but d'aider celles-ci à trouver des solutions mutuellement satisfaisantes à leur différend.

oui

non

Étant dûment autorisé(e) à cet effet, je soussigné(e) présente l'*Avis de renvoi à l'arbitrage d'un grief de principe*.

Date (jj/mm/aaaa) :

(Signature du représentant autorisé) :

(Fonction exercée auprès de la partie qui renvoie le grief à l'arbitrage) :